

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 17 janvier 2023, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à la demande de concession de la plage naturelle d'Arène Grosse, sur la commune de Saint-Raphaël.

La plage naturelle d'Arène Grosse se situe à l'Est de la commune et à proximité du port de Boulouris. L'emprise totale de la concession est de 1 620 m<sup>2</sup>.

Elle se décompose comme suit :

- une surface de plage, dénommée "exploitable" et servant de référence lors du calcul du taux d'occupation, d'une superficie de 1 300 m<sup>2</sup> et d'un linéaire de 114 m ;
- un épi d'une surface de 163 m<sup>2</sup> ;
- un déversoir d'eaux pluviales d'une surface de 119 m<sup>2</sup> ;
- une surface de 38 m<sup>2</sup>, composée d'un talus et d'équipement divers.

L'enquête se tiendra en mairie de Saint-Raphaël, siège de l'enquête, et au bureau municipal de Boulouris - 83700 Saint-Raphaël du **20 février 2023 au 24 mars 2023**, soit 33 jours. Toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

### **Mairie de Saint-Raphaël**

26 Place Sadi Carnot  
83700 Saint-Raphaël

ouvert le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

### **Bureau municipal de Boulouris**

Boulevard des Mimosas  
83700 Saint-Raphaël

ouvert le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le dossier sera en outre consultable pendant la durée de l'enquête sur le site internet de l'État dans le Var à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr>.

L'accès gratuit au dossier est également possible depuis un poste informatique installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture habituelles de celle-ci.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Saint-Raphaël et au bureau municipal de Boulouris. Ce registre, établi sur feuillets non mobiles, sera ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Il pourra également les adresser par courrier postal au siège de l'enquête ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire de "contact" accessible sur le site internet des services de l'État dans le Var à l'adresse ci-dessus.

Les courriers électroniques seront accessibles sur le site internet mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur qui les visera, les numérotera et les annexera au registre d'enquête pour être tenus à la disposition du public.

Monsieur Philippe GONZALEZ, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales aux jours et heures ci-dessous mentionnés :

<b>Permanences</b>	<b>Mairie Saint-Raphaël</b>
lundi 20 février 2023	8h30 - 12h00
mardi 28 février 2023	13h30 - 17h00
mercredi 15 mars 2023	8h30 - 12h00
vendredi 24 mars 2023	13h30 - 16h30

  

<b>Permanence</b>	<b>Bureau municipal de Boulouris</b>
mercredi 8 mars 2023	8h30 - 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Saint-Raphaël, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder la concession de la plage naturelle d'Arène Grosse, sur la commune de Saint-Raphaël est le préfet du Var, par voie d'arrêté.